

Seconde Professionnelle CVPA

Conseil Vente

Spécialité « Produits d'Animalerie » - Animaux de compagnie

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les animaux de compagnie vous intéressent...

Vous souhaitez exercer un métier dans le domaine de la vente en animalerie...

Vous recherchez une formation concrète, ancrée sur les réalités professionnelles...



DURÉE DES ÉTUDES

La seconde professionnelle débouche naturellement, dans l'établissement, sur une classe de première Bac professionnel dans le même champ (conseil vente) et la même spécialité (animaux de compagnie). Des passerelles peuvent permettre aux élèves d'accéder à des spécialités différentes et même à des champs différents.

DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES

OBTENTION DU BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles).

Des modalités particulières permettront aux élèves d'obtenir le BEPA à l'issue des 2 premières années de formation (classes de seconde et de première).

A cette fin, les élèves seront soumis à un contrôle continu des connaissances appelé CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Le BEPA permet d'intégrer la vie active pour être **vendeur qualifié en animalerie** et même à des champs différents.

PUBLIC CONCERNÉ

Après une classe de 3ème.

Après une classe de seconde générale (Ministère de l'Agriculture ou Education Nationale).

Élèves titulaires du CAPA.

CONDITIONS D'ADMISSION

La candidature sera instruite en commission d'affectation par l'Inspection Académique départementale « **procédure AFFELNET** ».

Elle est gérée par votre établissement d'origine.

Après l'affectation par l'Inspection Académique, le LPH adresse aux familles un dossier d'admission.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Seconde Professionnelle Conseil Vente en Produits d'Animalerie

Une formation faisant une large place aux pratiques professionnelles

- 135 heures de travaux pratiques en techniques commerciales, économie et zoo-technie/animalerie ;
- l'équivalent d'une semaine de travaux pratiques renforcés en établissement ;
- 4 à 6 semaines, dont 3 prises sur la scolarité, de **stage en entreprise**.

Une formation ouverte à la diversité et aux préoccupations des jeunes :

- l'équivalent d'une semaine de cours est consacrée à la **mise à niveau** ;
- l'équivalent d'une semaine de stage pour l'**éducation à la santé et au développement durable** ;
- 90 heures d'enseignement à l'initiative de l'établissement permet une **adaptation locale et une certaine individualisation** de l'enseignement.



Enseignement général - 405 heures

Modules	Disciplines	Horaire annuel	Horaire hebdo indicatif
EG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Français	60	2
	Education socioculturelle	30	1
	Histoire-géographie	30	1
	Economie	30	1
EG2 : Langue et culture étrangères	Langue vivante	60	2
EG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'en-	EPS	60	2
	Biologie	15	0,5
EG4 : Culture scientifique et technologique	Mathématiques	60	2
	Physique chimie	30	1
	Informatique	30	1



Enseignement Professionnel - 375 heures

EP1 : Techniques de vente	Techniques commerciales	90	3
	Comptabilité	15	0,5
EP2 : L'environnement du point de vente et le merchandising du produit	Techniques commerciales	75	2,5
	Economie	15	0,5
EP3 : Connaissance des animaux de compagnie, produits et accessoires d'animalerie	Zootecnie / animalerie	90	3
	Biologie	30	1
Activités pluridisciplinaires	Zootecnie / animalerie Biologie Tech. commerciales	30	

Enseignement à l'initiative de l'établissement

Déontologie et responsabilité en animalerie	45	1,5
S'ouvrir à la diversité culturelle	45	1,5



Lycée Horticole de Blois

5-7 rue des Grands Champs

41029 BLOIS CEDEX

Tél. : 02.54.56.49.00 — mail : lpa.blois@educagri.fr

www.lyceehorti41.com

